

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Date : mardi 10 mai 2022 à 20h 00 salle de conseil

Présents : Mmes Brault, Delaune, Guilloy, Vannier, Mrs Biardeau, Jouot, Lepetit, Montière, Touzet

Absents excusés : Mrs Leroy Battu, Louveau, Renaud

Secrétaire : Mme Brault

ORDRE DU JOUR :

- Validation du compte rendu de conseil municipal – 13 avril 2022
- Droit de Préemption communale (rue Edouard Chartier)
- Délibération concernant l'adhésion de la d'Eguzon-Chantôme au Syndicat Mixte de Gestion d'Assainissement Autonome de l'Indre
- Délibération pour refacturer au nouveau locataire (7 rue Roland Meignein) des frais de combustible citerne gaz
- Convention : Proposition de la SAUR de réaliser le contrôle des installations d'assainissement collectif dans le cadre d'une vente immobilière
- Musée : Emploi d'un saisonnier / recrutement
- Questions diverses (dont bureau des élections de juin)

1 VALIDATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2022

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 DROIT DE PREEMPTION : VENTE RUE E. CHARTIER

Le maire présente au conseil municipal une déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à droit de préemption, transmise par Maître Guilbaud, notaire à Saint Marcel concernant la vente d'un bien situé 12 rue Edouard Chartier pour un montant de quarante-cinq mille euros.

Après délibération, le conseil renonce à faire valoir le droit de préemption de la commune.

3 ADHESION DE LA COMMUNE DE EGUZON-CHANTOME AU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ASSAINISSEMENT AUTONOME DANS L'INDRE

La commune d'ÉGUZON-CHANTÔME a demandé son adhésion au Syndicat Mixte de Gestion de l'Assainissement Autonome dans l'Indre. Le Comité du syndicat a accepté l'adhésion de cette commune qui portera à 226 le nombre des communes adhérentes, plus Châteauroux Métropole (14 communes).

En application de l'article 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conseils municipaux des communes membres doivent se prononcer également.

Sur proposition du maire, le conseil municipal approuve l'adhésion d'ÉGUZON-CHANTÔME au syndicat d'assainissement autonome de l'Indre et approuve les statuts du syndicat mis à jour en conséquence.

4 REFACTURATION D'UNE LIVRAISON DE GAZ A UN LOCATAIRE DE LA COMMUNE

Le maire informe le conseil municipal de l'arrivée d'une nouvelle famille au logement communal 7 rue Roland Meignein. Le mode de chauffage de ce logement est le gaz en citerne. Le maire rappelle que l'ensemble des charges, dont le chauffage, incombe au locataire. C'est à ce dernier de contracter un abonnement avec un fournisseur, dès son arrivée.

En attendant que cette famille prenne le contrat de gaz à son nom, la commune a commandé une livraison en urgence (la cuve était vide), et a fait l'avance des frais pour un montant de 2 107 euros.

Ainsi le maire propose au conseil municipal de refacturer cette livraison en totalité au locataire. Le conseil municipal autorise le maire à demander ce remboursement.

5 CONVENTION AVEC LA SAUR : CONTROLE D'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le maire donne lecture d'une proposition de convention avec la SAUR pour le contrôle des raccordements des branchements au réseau d'assainissement collectif, dans le cadre d'une vente immobilière.

Ces contrôles seront facturés par la SAUR directement aux demandeurs (sur le même principe que les contrôles d'assainissements individuels). Ils concernent uniquement l'assainissement collectif du centre bourg raccordé à la station d'épuration.

Après délibération, les élus autorisent le maire à signer cette convention.

6 MUSEE : EMPLOI D'UN SAISONNIER / RECRUTEMENT

Suite à la réunion de la commission Tourisme fin mars, le maire expose au conseil municipal la nécessité de recruter rapidement un agent pour assurer les visites au musée de Prissac dès le mois de juin. La fiche de poste de l'agent qui sera à l'accueil du musée a été révisée et simplifiée.

Le conseil municipal charge le maire de recruter un agent contractuel pour un emploi saisonnier, de juin à octobre inclus, et pour une durée de travail hebdomadaire de 30 heures (dimanche inclus).

Le secrétariat fera la publicité de l'offre sur le site du Centre de gestion de l'Indre, celui de Pôle emploi et celui de la commune (prissac.fr).

7 QUESTIONS DIVERSES.

Communauté de communes et charges transférées

Le maire revient sur ce sujet, présenté lors du dernier conseil en avril. Il demande aux élus de confirmer le choix de Prissac parmi les 3 propositions de la CdC. A la majorité, les élus souhaitent que la commune soit gestionnaire de la voirie communale ; c'est donc le scénario « 100% Intramuros » qui est retenu :

« La CDC conserve la compétence, passe toujours le marché voirie et le réseau communautaire demeure inchangé. En revanche, la CdC ne perçoit plus aucune charge transférée au titre de la voirie. En conséquence, ce sont les communes qui sollicitent les interventions de la CDC sur le réseau communautaire de leur périmètre – dans la limite du seuil maximum du marché - et qui remboursent la CDC en conséquence. Les interventions complémentaires sur le réseau communal, actuellement prises en charge au titre de l'intramuros, sont toujours possibles et voient, de fait, leur fonctionnement généralisé ».

Implantation d'un mécanicien

Le maire a discuté de ce projet avec le président de la CdC : c'est un dossier économique dont la compétence appartient à la CdC. La commune va donc présenter un projet chiffré à la commission économique au plus vite.

Biens sans maîtres

Ce sujet avait également été abordé au conseil d'avril. Un représentant de la SAFER est venu en mairie présenter la procédure. Au-delà de 30 ans, la commune peut devenir propriétaire des biens sans maîtres, après procédure administrative et rédaction d'acte(s).

La SAFER propose de répertorier tous les biens sans maîtres de la commune pour un montant de 320 euros. Elle peut réaliser le même travail pour les chemins ruraux et chemins d'exploitation, pour un montant de 960 euros. Enfin, si la commune décide de lancer une procédure d'acquisition, elle peut faire appel à la SAFER pour la guider et la conseiller.

Suite à cet exposé, certains élus se questionnent quant à l'opportunité, ou pas, de faire déboucher des chemins actuellement impraticables. Faut-il conserver ces chemins ? les entretenir ? les vendre ? C'est un sujet pour lequel les points de vue divergent.

Travaux du centre bourg

Mr de Castelbajac est venu faire le point sur les travaux restant à réaliser, notamment les plantations de Terridéol et la signalétique qui devrait être terminée et livrée la semaine prochaine.

Travaux de la fibre

La 1^{ère} phase des travaux a débuté ; les usagers de la partie est de la commune peuvent espérer la fibre pour 2023 comme annoncé.

Divers :

Mr Lepetit demande que les abords du carrefour Le Beau / RD 10 soient entretenus (manque de visibilité et carrefour dangereux)

Mme Brault souhaiterait qu'un commerce de la commune puisse devenir « point relais » suite à la fermeture d'un dépositaire sur Bélâbre, les points relais les plus proches étant à un minimum de 20 km.

Mme Vannier va se charger du fleurissement des entrées de bourg et jardinières.

Elle rappelle qu'elle a demandé que le bord des marches de la salle Gaston Chéreau soit repeint.

Elle demande aussi que soit nettoyée la ruelle à côté du cabinet médical.

Enfin, elle souligne que, si la commune souhaite commander des compléments de décors de Noël, il faut le faire dès maintenant pour une livraison certaine avant décembre.

M. Jouot est allé à l'école : les enfants sont particulièrement bruyants (chaleur ?). Des poussins sont nés au poulailler de l'école (au moins 4 à ce jour). Les jeux et parcours qui avaient été peints dans la cour de l'école pendant les périodes de confinement perdent leur éclat ; il faudrait les raviver pendant les vacances d'été. Enfin, la fréquentation du périscolaire le mercredi a chuté. Il faudra surveiller ce point à la rentrée de septembre 2022.

Il annonce quelques dates à retenir :

- 17 mai : réunion publique du Symctom à la salle Gaston Chéreau, 20h00, pour présenter le dispositif « Adoptez 2 poules » et pour aborder la redevance incitative qui va remplacer la taxe sur les ordures ménagères (qui s'applique pour le moment sur le territoire).
- 22 mai : trail de l'ASMP (Motocross) +
- 06 juin : vide-greniers du comité des fêtes dans le bourg de Prissac

Le maire ajoute que le conseil municipal avait souhaité un « apéritif au plan d'eau », ouvert à tous, sur réservation, afin de se retrouver pour un moment convivial et « tourner la page Covid ». Il propose la date du 21 juin. Des élus se chargeront de l'organisation et de la communication pour cet événement.

- Prochain conseil municipal : mardi 07 juin 20 h 00

Levée de séance 22 h 15